

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL
CONDUCTEUR DE LA SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} AOÛT2025

Ouverture de séance à 11 heures.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à PAUTY Jean-Claude) ; MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc) ; SIERPAKOWSKI Claire (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre) ; RIGAUD Julie.

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Le compte-rendu de la séance du 23.05.2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Mise aux normes de l'étang de Montsour

L'achat de l'étang de Montsour a été acté par signature chez le notaire le 30 juillet. Il est donc nécessaire de délibérer rapidement de façon à pouvoir lancer les travaux indispensables à la réouverture de la route départementale. Le maire présente le projet préparé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze. La procédure de consultation des entreprises sera dématérialisée. Les travaux étant éligibles aux aides du Conseil départemental et de l'agence de l'eau Adour Garonne, des demandes de subvention seront déposées. Le maire demande donc l'autorisation de lancer la procédure de mise aux normes de l'étang.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Décision budgétaire modificative

Il faut basculer sur le compte de travaux les sommes déjà réglées pour la restauration de l'église. Cette opération est strictement comptable et n'a pas d'incidence sur le budget de la commune. Le maire demande donc d'autoriser cette opération comptable.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Amortissements

Le comptable public nous a fait savoir qu'il convient de régulariser les comptes d'amortissement. Le maire demande l'autorisation d'effectuer cette opération qui est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Concession au cimetière communal

Un administré souhaite renoncer à l'acquisition d'une concession au cimetière. Cette demande ainsi que le remboursement qui en résulte nécessitent l'accord du Conseil municipal.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15. Prochaine réunion samedi 20 septembre à 10h.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude PAUTY.



Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

